

## XXXIV èmes journées de l'ANDES - 11 & 12 juin 2021

### Argumentaire - Faire le pari de l'écoute

Trois textes balisent l'exercice de l'enquête sociale en matière civile et tentent de définir ce qu'elle recouvre. L'article 373-2-12 du code civil indique qu'elle a « pour but de recueillir des renseignements sur la situation de la famille et les conditions dans lesquelles vivent et sont élevés les enfants ». Le code de procédure civile, dans son article 1072, apporte cette précision : « L'enquête sociale porte sur la situation de la famille ainsi que, le cas échéant, sur les possibilités de réalisation du projet des parents ou de l'un d'eux quant aux modalités d'exercice de l'autorité parentale. Elle donne lieu à un rapport où sont consignées les constatations faites par l'enquêteur et les solutions proposées par lui ». Enfin, l'arrêté du 13 janvier 2011, qui définit le référentiel des diligences à accomplir en matière d'enquête sociale, indique ce sur quoi cette mesure doit en principe porter ; il établit notamment que le rapport doit contenir « une synthèse et une analyse approfondie de la situation » et donne quelques indications quant aux modalités « pratiques », précisant que la mesure s'exerce notamment au travers de « deux entretiens avec chaque parent », ainsi qu'une « rencontre avec chaque enfant seul... ».

Ces précisions introduisent l'idée que c'est au travers d'un discours que ces « constatations » à faire et autres « renseignements » à recueillir, trouveront leur ancrage et c'est à un exercice de parole que nous allons inviter ceux que nous rencontrons et auxquels nous allons dès lors prêter l'oreille. La question de l'écoute se pose ainsi en tant qu'elle constitue l'une des modalités essentielles par laquelle nous allons tenter d'approcher quelque chose de ces autres, souvent en souffrance, presque toujours dans un conflit qui, au nom du supposé intérêt de l'enfant, vient probablement en dire bien davantage, sur ce qui les agite intimement.

La procédure judiciaire, guidée par une logique de la preuve, ouvre la voie aux anecdotes et autres faits, relatés avec émotion, passion, aux versions souvent contradictoires aussi, qui s'affrontent et dont nous sommes les témoins, parfois même pris à parti. C'est cette parole là qui souvent nous est livrée, avec ce qu'elle produit éventuellement comme effets imaginaires.

Dès lors, peut-être convient-il de nous interroger sur ce que recouvre l'écoute, d'autant que si, dans notre cas, elle vise un objet précis, le recueil d'éléments sur lesquels viendra s'appuyer notre lecture, elle n'est peut-être pas sans effet parfois, tant pour celui qui livre son récit que pour celui qui se propose comme adresse. L'écoute en somme, n'est peut-être pas sans risque, au moins celui de se laisser affecter, toucher, entamer... Face à un idéal d'objectivité souvent attendue de la part de l'enquêteur social, n'aurions-nous pas plutôt à assumer, pleinement, notre subjectivité si nous faisons le pari que c'est de l'écoute dont nous pouvons nous orienter et par elle que peut-être quelque cheminement pourrait advenir, au-delà de l'évaluation ?

Pour nous aider à penser ces questions qui s'inscrivent dans une certaine suite logique de notre thème de l'an dernier - « penser l'enquête sociale » - nous recevons un psychanalyste, ancien éducateur, et un magistrat, qui chacun de leur place, mais dans une tentative de dialogue, explorerons cette question de l'écoute. Puis nous poursuivrons notre élaboration, au travers d'ateliers ou seront mis au travail quelques situations présentées par des participants.



## Vendredi 11 juin 2021

- **9h** : Accueil des participants  
Centre International FIAP Jean Monnet : 30, rue Cabanis - 75014 Paris - M° St Jacques
- **9h30** : Introduction des journées par **Alain THIERY** - Président de l'ANDES.
- **9h45** : **Odile NGUYEN** - *Magistrate à la retraite, ex-Conseillère à la Cour d'Appel d'Angers Chambre de la Famille*, nous proposera à partir de son expérience, sa réflexion autour de l'écoute. L'exposé sera suivi d'un échange.
- **12h30** : *Déjeuner au Francilien (1er étage).*
- **14h** : **Joseph ROUZEL** - *Ancien éducateur spécialisé, psychanalyste*, fondateur de l'Institut Européen Psychanalyse et Travail Social, formateur et superviseur d'équipes.



## Samedi 12 juin 2021

- **8h45** : Présentation du travail de groupe et de l'intervenant, **Paulo LOPES MARTINS**, *Philosophe et chef du département éducation spécialisée* à l'Institut d'Enseignement Supérieur de Travail Social de Nice
- **9h** : Travail en petits groupes : L'écoute dans nos pratiques.
- **10h30** : *Pause-Café*
- **10h45** : Restitution en grand groupe.
- **11h** : Réflexion de Paulo LOPES MARTINS à partir des travaux de groupes.
- **12h30** : *Déjeuner au Francilien.*
- **14h** : Retour sur les actions en cours (SSI, Rencontre avec nos députés ...).
- **14h30** : Assemblée Générale de l'ANDES, élections et questions diverses.
- **15h30** : Mot du président et clôture des journées de l'ANDES.